



COMMUNIQUE DE PRESSE

REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Paris, le 30 septembre 2021,

Demain 1^{er} octobre, malgré les recours des organisations syndicales auprès du Conseil d'Etat, dont la FSU, entre en application l'une des mesures les plus contestées de la Réforme de l'Assurance Chômage, à savoir la modification du calcul du Salaire Journalier de Référence, SJR.

Cette modification, qui instaure le décompte des jours non travaillés dans le calcul, se soldera par une diminution de 17% en moyenne du montant de l'allocation pour 1,15 millions de futurs chômeurs selon une étude de l'UNEDIC¹ réalisée au printemps.

Cette réforme est toujours INACCEPTABLE pour la FSU et le SNU TEFi Pôle emploi FSU !

⇒ Son application va accentuer la précarité des plus fragiles alors même que ceux-ci seront les premières victimes des hausses des tarifs énergétiques (gaz + 12,6% au 1^{er} octobre, électricité prévision + 10% en février 2022...) !

⇒ Censée lutter contre les contrats courts et donc inciter les employeurs à renoncer à ceux-ci, l'application du bonus-malus sanctionnant les employeurs ne s'appliquera qu'à compter de septembre 2022.

Ce sont bien les personnes demandeuses d'emploi, soumises aux desiderata du patronat, qui font les frais de cette réforme en voyant leurs DROITS réduits !

Cette réforme fait planer le risque de montée des tensions sur les sites de Pôle emploi et l'augmentation des Risques Psycho Sociaux en interne !

Eléments de langage, mise en place d'une logistique sécuritaire (bracelets, boîtiers d'alertes²), pour le SNU TEFi Pôle emploi FSU, ces mesures n'empêcheront en rien la hausse du mal-être du personnel !

Pour le SNU TEFi Pôle emploi FSU, cette réforme reste INACCEPTABLE ! Il appelle les personnels de Pôle emploi ainsi que les usagers et les usagères à rejoindre massivement les manifestations organisées lors de la journée de mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre prochain.

Actives et actifs de Pôle emploi, actives et actifs demandeurs et demandeuses d'emploi,
en grève et dans les manifestations le 5 octobre !

Contacts :

Michel Breuvert, michel.breuvert@pole-emploi.fr

Delphine Cara, delphine.cara@pole-emploi.fr

¹ [https://www.unedic.org/sites/default/files/2021-](https://www.unedic.org/sites/default/files/2021-04/Impact%20evolution%20regles%20assurance%20chomage%201er%20juillet%202021_3.pdf)

[04/Impact%20evolution%20regles%20assurance%20chomage%201er%20juillet%202021_3.pdf](https://www.unedic.org/sites/default/files/2021-04/Impact%20evolution%20regles%20assurance%20chomage%201er%20juillet%202021_3.pdf)

² <https://www.franceinter.fr/reforme-de-l-assurance-chomage-le-plan-securite-de-pole-emploi-face-au-risque-d-agressions>